

Envoi : 10/04/2017
Réception par le Préfet : 10/04/2017
Publication : 13/04/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme BOHN.

EXCUSES :

Mmes DIETRICH, GROFF, MM. HEMEDINGER, JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP-2016-7-7-3 du 1er juillet 2016 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP-2017-1-7-1 du 20 janvier 2017 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-7-1 du 17 mars 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU l'avis favorable de la 7ème Commission lors de ses réunions du 27 janvier et du 10 mars 2017,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Animation du Patrimoine

- ↳ attribue, pour les actions et/ou activités mentionnées dans le tableau figurant en annexe 1 ou dans les conventions particulières ci-jointes, et autorise le versement des subventions de fonctionnement pour un montant global de **511 500 €** et des subventions d'investissement pour un montant total de **430 000 €**, ainsi que le prélèvement des crédits correspondants sur les lignes du budget départemental 2017, comme suit :
- **8 000 €** en faveur de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace sur le Programme D711 Imputation 65-312-6574-2277-014
 - **1 000 €** en faveur de l'Association des Amis du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck sur le Programme D711 Imputation 65-312-6574-2277-014
 - **240 000 €** en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace sur le Programme D711 Imputation 65-312-6574-2277-014 portant la subvention annuelle de fonctionnement de 160 000 € à 400 000 € et **250 000 €** en investissement sur le Programme D215 Imputation 204-312-20422-2312-014
 - **250 000 €** en faveur de l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling sur le Programme D711 Imputation 65-312-6574-2277-014 portant la subvention annuelle de fonctionnement de 160 000 € à 410 000 € et **180 000 €** en investissement sur le Programme D214 Imputation 204-312-20422-23022-014
 - **12 500 €** en faveur de l'Association Paysages et Sites de Mémoire de la grande Guerre sur le programme D611 imputation 65-312-6281-2276-014
- ↳ approuve la convention cadre de partenariat 2017-2019 à intervenir entre le Département du Haut-Rhin, la Région Grand Est et l'Ecomusée d'Alsace, jointe en annexe 2, qui formalise notamment l'octroi des deux subventions départementales précitées à cette association, et autorise le Président du Conseil départemental à la signer,
- ↳ précise que cette convention encadre également l'attribution d'une subvention de 26 600 € allouée par délibération distincte au titre du fonctionnement du centre pédagogique de cette association,
- ↳ approuve la convention financière de fonctionnement 2017-2019 entre le Département du Haut-Rhin et l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, jointe en annexe 3, qui formalise l'octroi de la subvention départementale de fonctionnement précitée à cette association, et autorise le Président du Conseil départemental à la signer.
- ↳ précise que la subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € susmentionnée est allouée à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling en application de la convention de subventionnement et de mise à disposition de biens pour le soutien du site patrimonial de Wesserling 2016-2033 signée le 8 juillet 2016, et qu'elle est soumise à l'ensemble des dispositions de ladite convention,
- ↳ précise que la subvention d'investissement d'un montant de 80 000 € susmentionnée est allouée à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling en application de la convention de subventionnement d'investissement pour l'entretien du château 2017-2019 signée le 8 juillet 2016, et qu'elle est soumise à l'ensemble des dispositions de ladite convention ;

↳ prend acte des renseignements portés sur les listes jointes en annexe 1 à la délibération qui récapitulent les projets subventionnés et les modalités de versement par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité